

Bulletin d'histoire politique

Denis Vaugeois, *La fin des alliances franco-indiennes. Enquête sur un sauf-conduit de 1760 devenu un traité en 1990, [s.l.], 1995, Boréal/Septentrion, 288 pages*

Jean-François Hébert



Volume 5, numéro 1, automne 1996

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1063595ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1063595ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association québécoise d'histoire politique
Comeau & Nadeau Éditeurs

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Hébert, J.-F. (1996). Compte rendu de [Denis Vaugeois, *La fin des alliances franco-indiennes. Enquête sur un sauf-conduit de 1760 devenu un traité en 1990, [s.l.], 1995, Boréal/Septentrion, 288 pages*]. *Bulletin d'histoire politique*, 5(1), 98–99. <https://doi.org/10.7202/1063595ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1996

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Denis Vaugeois,
*La fin des alliances franco-indiennes. Enquête sur un sauf-conduit
de 1760 devenu un traité en 1990*, [s.l.],
1995, Boréal/Septentrion, 288 pages.

Depuis quelques années, les Amérindiens constituent sûrement un des sujets les plus étudiés par les historiens. En effet, dans ce champ historique, les chercheurs sont à refaire complètement l'histoire autochtone. Évidemment, les nombreuses négociations entre les différents paliers de gouvernement et les conseils de bande amérindiens ont ravivé l'intérêt de plusieurs historiens pour cette facette de l'histoire du Québec.

L'ouvrage de Vaugeois se positionne dans ce nouveau courant historiographique. Par contre, l'auteur apporte une variante très intéressante en confrontant une décision juridique de la Cour suprême du Canada avec les faits historiques. Pour ce faire, l'historien Vaugeois a effectué lui-même une recherche poussée concernant un document mieux connu sous le nom de "traité de Murray". Ce dernier constitue le noyau même de l'étude puisque l'auteur tente de savoir s'il s'agit réellement d'un traité ou s'il ne faudrait pas voir dans ce document un simple sauf-conduit

La cause qui intéresse l'historien commence banalement par l'arrestation de quatre frères membres de la nation des Hurons-Wendats pour avoir enfreint une loi provinciale dans le parc de la Jacques-Cartier. Évidemment, les autochtones revendiquent leurs droits ancestraux pour se défendre pendant leur procès. Mais, au cours des longues procédures qui conduiront les accusés jusqu'à la Cour suprême du Canada, la défense produira un document qui concerne une entente intervenu entre les Hurons et le général britannique James Murray le 5 septembre 1760. Finalement, le juge en chef de la Cour suprême, Antonio Lamer, qui rend la décision, décrète que le document constitue un traité entre les Hurons et les autorités britanniques. Conséquemment, les quatre frères Sioui sont blanchis des accusations qui pesaient sur eux.

C'est à la suite de cette saga juridique que Vaugeois commence son étude. Celle-ci regroupe trois grandes parties, en plus de nombreux documents que l'on retrouve en annexe. La première partie est consacrée au contexte historique de la production du document en question. Ainsi, l'auteur y rapporte les événements de la Guerre de Sept Ans qui sont essentiels à la compréhension du climat dans lequel les Hurons et le général Murray se sont rencontrés. Dans la deuxième partie, l'auteur nous mentionne les faits qui se

sont produits lors des diverses comparutions des accusés en cour. C'est à ce moment que l'avocat de la défense a produit ce document signé par James Murray. Enfin, la dernière partie est consacrée à l'interprétation que font les historiens du document en question. Il est intéressant de noter que les avis sont partagés quant à sa valeur. Ainsi, deux tendances se dessinent: il s'agit soit d'un traité, soit d'un sauf-conduit.

Quant à l'auteur, il en arrive à la conclusion qu'il est bel et bien question d'un sauf-conduit et non pas d'un traité. Pour ce faire, il analyse les diverses opinions des autres historiens et le texte du jugement qui indique les raisons pour lesquelles le document de Murray a été considéré comme un traité. De plus, l'auteur a lui-même effectué une importante recherche dans laquelle il prouve, notamment, que la copie retenue pour rendre le jugement n'était pas la plus complète et qu'il y manquait certains mots si on la compare à d'autres transcriptions disponibles ailleurs.

Cet élément constitue, de manière détournée, un plaidoyer pour la recherche historique. En effet, à la lumière des recherches de Vaugeois, nous pouvons nous interroger sur la nécessité de l'apport des historiens dans les différentes activités de la société comme, par exemple, dans l'application de la justice. Ainsi, il serait peut-être temps de faire une réflexion profonde quant au rôle que doivent jouer les historiens dans la communauté, afin qu'ils puissent se faire reconnaître à leur juste valeur. Par contre, les historiens eux-mêmes devraient s'affirmer davantage pour agir concrètement dans la société, comme ils peuvent le faire.

Fort bien documenté, l'ouvrage de Vaugeois apparaît presque comme une enquête policière. Bien illustrée, avec de nombreux encarts qui permettent une meilleure compréhension de l'ensemble, cette étude peut être appréciée tant par les historiens que par un large public. En terminant, nous aurions aimé que l'auteur porte attention aux conséquences et aux implications que donneront la reconnaissance comme traité au sauf-conduit de Murray, mais probablement que d'autres s'en chargeront.

Jean-François Hébert,
stagiaire au Service de la reconstitution des débats,
Bibliothèque de l'Assemblée nationale.